

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01-393-1929 promulguant le décret du 14 mai 1929, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1928.

n° 01-393-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 août 1929

Numéro JO
n° 393 du 31/08/1929

Date du numéro
31 août 1929

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 1 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le modé de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et Arrêtés deviennent exécutoires.

Vu le décret du 14 mai 1929, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somalis l'exercice 1929.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué dans la colonie de la Côte française des Somalis le décret du 14 mai 1929 portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1928. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

G. COCHARD.